

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 09 Octobre 2018</b>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 32 Suppléants Présents : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 203/2018</b></p>	<p><b>L'an deux mille dix-huit, le Neuf Octobre à vingt heures,</b> le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Minzier, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 03 Octobre 2018</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléants :</b> Grégoire LAFAVERGES représenté par Serge JOURNAL</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET.</p> <p><b>Absents :</b> Corinne GUISEPPIN, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : SOCIAL – Engagement de travaux d'extension du Multi Accueil de Frangy**

Vu la délibération n°CC 197/2017 du 16 mai 2017 portant approbation des statuts et notamment son article 5-2-3,

Considérant que la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône est compétente en matière de gestion des multi-accueils et qu'elle gère le multi-accueil de la « Courte Échelle » à Frangy,  
Considérant que la capacité d'accueil du bâtiment du multi-accueil est limitée et ne permet pas l'agencement convenable des bureaux et des espaces de rangement, ainsi que de stockage.

Le Président propose au Conseil communautaire d'engager des travaux d'extension limitée de ce bâtiment côté sud, sur son aile gauche, afin d'agrandir le bureau administratif et de permettre d'étendre les espaces de rangement et de stockage.

Le Président indique que le coût estimatif des travaux est de 50 000 €. Il souligne que ceux-ci étaient prévus dans le cadre du budget primitif de l'exercice en cours.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**ACCEPTE** la réalisation des travaux d'extension du bâtiment abritant le multi-accueil « la Courte Échelle » à Frangy.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*